

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE

E.Leclerc



LA POSTE

transdev



Finales départementales
FOOTBALL LOISIR
100 % Plaisir
SAMEDI 9 JUN 2018
De 16 h 30 à 21 h30
Stade municipal d'Appoigny
Foot ESPERA U15 - U17 féminines
Foot féminin à 8 - Vétérans

Partenaires



L'YONNE
RÉPUBLICAINE



« Le District, c'est VOUS ! »

C.CAILLIET

Sommaire

- ⚽ **Informations** Pages 1 à 24
- ⚽ **Procès-Verbaux** Pages 25 à 31

Agenda de la semaine

- Lundi 4** Comité de Direction
- Mardi 5** Commission féminisation
- Mercredi 6** Commission sportive
- Jeudi 7** Commission de discipline
- Vendredi 8** C.D.A.

INFORMATIONS

ASSEMBLEE GENERALE du District Samedi 30 juin 2018 à HERY

L'assemblée Générale du District se déroulera le samedi 30 juin 2018 à partir de 8 h 30 à HERY.

Les propositions de modifications aux règlements présentées par les clubs doivent être adressées, au district, au plus tard **le 8 juin 2018** pour pouvoir être examinées par l'Assemblée Générale par envoi recommandé ou par l'adresse officielle du club avec identification du signataire (nom – prénom et fonction).

Lors de cette AG, il y aura lieu d'élire les candidats représentant les clubs de l'Yonne aux assemblées de la Ligue de Bourgogne Franche Comté. Les candidatures doivent être adressées exclusivement par envoi recommandé à l'adresse postale du district **30 jours avant la date de l'AG**

Extrait de l'article 12.5.6 des statuts du district de l'Yonne de Football

Pour les besoins du présent article :

- les « Clubs de Ligue » sont les clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération

- les « Clubs de District » sont les clubs ne répondant pas à la définition de club de Ligue

Chaque saison, l'Assemblée Générale du District élit la délégation représentant les Clubs de District appelée à siéger à l'Assemblée Générale de la Ligue.

L'Assemblée Générale du District élit des délégués et des suppléants pour pallier toute absence.

En cas de vacance, de démission ou si le Club de District du délégué devient un Club de Ligue, une élection complémentaire sera effectuée à la prochaine Assemblée Générale du District afin de compléter la délégation.

Les délégués et les suppléants doivent remplir les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 ci-après.

Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat du District par envoi recommandé, au plus tard trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale du District.

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celles d'éligibilité, tant générales que particulières, sont remplies.

Le refus de candidature doit être motivé.

L'élection de cette délégation s'effectue au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Elle se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative.

Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions.

Les membres élus du Comité de Direction du District peuvent être membres de la délégation mais en aucun cas ils ne peuvent représenter leur club si celui-ci est un Club de Ligue.

La délégation doit être élue au plus tard 30 (trente) jours avant la tenue de l'assemblée générale de la Ligue.

Ce mandat est valable pour toutes les Assemblées Générales de la Ligue de la saison.

« LA BONNE INFO : CHAMPIONNATS SENIORS 2018/2019 »

ACCESSIONS ET DESCENTES : COMMENT CA MARCHE ?

Proposée par la Fédération Française de Football aux Ligues Régionales, la refonte des championnats Séniors modifiera le schéma des compétitions de Bourgogne Franche-Comté lors de la prochaine saison. Voici quelques explications qui vous permettront de mieux comprendre les changements à venir et les enjeux de cette fin d'exercice 2017-2018.

Quel est le schéma actuel de notre Football régional ?

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football a, depuis cette saison 2017-2018, la gestion de quatre championnats Séniors scindés en un ou plusieurs groupes :

NATIONAL 3	RÉGIONAL 1	RÉGIONAL 2	RÉGIONAL 3
1 groupe	2 groupes	4 groupes	8 groupes
15 équipes / groupe	14 équipes / groupe	12 équipes / groupe	12 équipes / groupe
Total : 15 équipes	Total : 28 équipes	Total : 48 équipes	Total : 96 équipes

Quelle sera la nouvelle organisation pour l'exercice 2018-2019 ?

Dès la saison prochaine, des modifications viendront réorganiser nos championnats et permettront, à ces derniers, de respecter la pyramide des compétitions régionales prévue par la Fédération Française de Football dans son projet de refonte sportive, suivant les textes votés lors de l'AG de Dole le 17 juin 2017.

SAISON 2018-2019			
NATIONAL 3	RÉGIONAL 1	RÉGIONAL 2	RÉGIONAL 3
1 groupe	2 groupes	4 groupes	6 groupes
14 équipes / groupe	14 équipes / groupe	12 équipes / groupe	12 équipes / groupe
Total : 14 équipes	Total : 28 équipes	Total : 48 équipes	Total : 72 équipes

En cette fin de saison 2017-2018, qui monte et qui descend ?

Dans le cadre de cette refonte, le nombre d'accessions et de rétrogradations pour ces quatre championnats dépendra du destin de nos trois clubs régionaux engagés dans le groupe B de National 2.



2017/18 -> 2018/19 : RÉCAP DES MONTÉES / DESCENTES

↑ LES ACCESSIONS QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE DESCENTES DE NATIONAL 2

0 DESCENTE DE NATIONAL 2 - 1 DESCENTE DE NATIONAL 2 - 2 DESCENTES DE NATIONAL 2

(PEU PROBABLE) - (TRÈS PROBABLE) - (POSSIBLE)

Accession de R1 en N3 : 3 Accessions - Le 1^{er} de chaque groupe (2) + le meilleur 2^{ème}

Accession de R2 en R1 : 6 Accessions - Le 1^{er} de chaque groupe (4) + les deux meilleurs 2^{ème}

Accession de R3 en R2 : 12 Accessions - Le 1^{er} de chaque groupe (8) + les 4 meilleurs 2^{ème}

Accession de D1 en R3 : 9 Accessions - Le 1^{er} de chaque groupe de Départemental 1, à savoir une montée pour chacun des Districts de Côte d'Or, de Haute-Saône, de Jura, de la Nièvre, de l'Yonne et deux montées pour chacun des Districts du Doubs-Territoire de Belfort et de Saône et Loire

↓ LES RELÉGATIONS EN FONCTION DES DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES

0 DESCENTE DE NATIONAL 2 - (PEU PROBABLE)

Relégation de N3 en R1 : 3 Descentes - Les 3 derniers du classement de N3 (13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème})

Relégation de R1 en R2 : 6 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R1 (12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème})

Relégation de R2 en R3 : 12 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R2 (10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème})

Relégation de R3 en D1 : 33 Descentes - Les 4 derniers du classement de chaque groupe de R3 (9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}) + le moins bon 8^{ème}

1 DESCENTE DE NATIONAL 2 - (TRÈS PROBABLE)

Relégation de N3 en R1 : 4 Descentes - Les 4 derniers du classement de N3 (12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème})

Relégation de R1 en R2 : 7 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R1 (12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème}) + le moins bon 11^{ème}

Relégation de R2 en R3 : 13 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R2 (10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}) + le moins bon 9^{ème}

Relégation de R3 en D1 : 34 Descentes - Les 4 derniers du classement de chaque groupe de R3 (9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}) + les deux moins bons 8^{ème}

2 DESCENTES DE NATIONAL 2 - (POSSIBLE)

Relégation de N3 en R1 : 5 Descentes - Les 5 derniers du classement de N3 (11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème})

Relégation de R1 en R2 : 8 Descentes - Les 4 derniers du classement de chaque groupe de R1 (11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème})

Relégation de R2 en R3 : 14 Descentes - Les 3 derniers du classement de chaque groupe de R2 (10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}) + les deux moins bons 9^{ème}

Relégation de R3 en D1 : 35 Descentes - Les 4 derniers du classement de chaque groupe de R3 (9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}) + les trois moins bons 8^{ème}

POINT de RÈGLEMENT LIGUE – ARTICLE 5 :

Détermination de l'équipe la mieux classée

- Dans un même groupe :

En cas d'égalité pour l'une quelconque des places, le classement de deux ou plusieurs équipes sera établi de la manière suivante :

1. Il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les clubs *ex æquo*.
2. En cas de nouvelle égalité de points dans le classement des matches joués entre les clubs *ex æquo*, ils sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux sur l'ensemble des matches pris en compte pour déterminer le classement aux points des clubs *ex æquo*.
3. En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant le moins de pénalité au titre du Challenge de l'Ethique-Fair-Play et Lutte contre la Violence et les Incivilités (Règlement Régional).
4. En cas de nouvelle égalité, on retient la différence de buts calculée sur tous les matches du groupe.
5. En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matches, on retiendra en premier lieu et dans les mêmes conditions celui qui en aura marqué le plus grand nombre.
6. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes.

- Dans deux ou plusieurs groupes différents :

Dans ce cas le départage des équipes à égalité de place d'avants droits sera déterminé de la manière suivante :

1. Il est tenu compte en premier lieu du quotient (nombre de points / nombre de matches).
2. En cas d'égalité de quotient, à la différence de buts sur tous les matches (but pour, but contre)
3. En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant le moins de pénalité au titre du Challenge de l'Ethique-Fair-Play et Lutte contre la Violence et les Incivilités (Règlement Régional).
4. En cas d'égalité au vu des trois critères précédents, les clubs seront départagés en fonction de la meilleure attaque (moyenne match).
5. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départage les équipes.

POINT de RÈGLEMENT LIGUE – ARTICLE 36 :

Le cas des places vacantes

Lorsque le nombre total des clubs devant composer un championnat la saison suivante est inférieur au nombre de clubs devant y figurer, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes sont repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition.

Toutefois, l'équipe classée dernière de son groupe est reléguée sans possibilité de repêchage.

De même, les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées.

RAPPEL DU REGLEMENT SENIORS

4.II – Championnat Départemental 1



Le championnat départemental 1 (D1) est ouvert à 14 équipes en un seul groupe.

Il sera ramené à 12 équipes à l'issue de la saison 2017-2018.

- Le 1^{er} premier ou ayant droit du championnat départemental 1 accède au championnat régional 3 (R3 – EX Promotion de Ligue).
- Les rétrogradations de D1 en D2 sont fonction du nombre de rétrogradations de R3 en D1

Nombre de rétrogradations de R3 en D1	Rétrogradations de D1 en D2	Sont qualifiés pour la D1
0	Du 12 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 3 descentes	le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 11 ^{ème} inclus = 10 <hr style="width: 100%;"/> Total = 12
1	Du 11 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 4 descentes	L'équipe rétrogradée de R3..... = 1 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 10 ^{ème} inclus = 9 <hr style="width: 100%;"/> Total = 12
2	Du 10 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 5 descentes	Les équipes rétrogradées de R3..... = 2 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus = 8 <hr style="width: 100%;"/> Total = 12
3	Du 9 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 6 descentes	Les équipes rétrogradées de R3 = 3 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 8 ^{ème} inclus..... = 7 <hr style="width: 100%;"/> Total = 12
4	Du 8 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 7 descentes	Les équipes rétrogradées de R3 = 4 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 7 ^{ème} inclus = 6 <hr style="width: 100%;"/> Total = 12
5	Du 7 ^{ème} au 14 ^{ème} Soit 8 descentes	Les équipes rétrogradées de R3 = 5 le 1er de chaque groupe de D2 (ou ayant droit) = 2 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 6 ^{ème} inclus = 5 <hr style="width: 100%;"/> Total = 12

Le nombre d'équipes de D2 promues en D1 ne pourra être supérieur à 2 équipes. Au-delà, il sera procédé au maintien des « x » équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 12 équipes.

4.III - Championnat Départemental 2

Le championnat départemental 2 (D2) est ouvert à 24 équipes en deux groupes de 12.

- Le 1^{er} premier ou ayant droit du championnat départemental 2 accède au championnat départemental 1 (D1).
- Les rétrogradations du championnat départemental 2 en championnat départemental 3 sont fonction du nombre de rétrogradations de R3 en D1.

Nombre de rétrogradations de R3 en D1	Rétrogradations de D2 en D3	Sont qualifiés pour la D2
0	Les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 4 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 3 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 10 ^{ème} inclus de chaque groupe = 18 <hr/> Total = 24
1	Le moins bon 10 ^{ème} et les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 5 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 4 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 10 ^{ème} = 17 <hr/> Total = 24
2	Du 10 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 6 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 5 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus de chaque groupe = 16 <hr/> Total = 24
3	Le moins bon 9 ^{ème} et du 10 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 7 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 6 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 8 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 9 ^{ème} = 15 <hr/> Total = 24
4	Du 9 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 8 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 7 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 8 ^{ème} inclus de chaque groupe = 14 <hr/> Total = 24
5	Le moins bon 8 ^{ème} et du 9 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 9 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 8 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 7 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 8 ^{ème} = 13 <hr/> Total = 24

Le nombre d'équipes du championnat départemental 3 promues en championnat départemental 2 ne pourra être supérieur à 3 équipes. Au-delà, il sera procédé au maintien des « x » équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 24 équipes.

4.III - Championnat Départemental 2

Le championnat départemental 2 (D2) est ouvert à 24 équipes en deux groupes de 12.

- Le 1^{er} premier ou ayant droit du championnat départemental 2 accède au championnat départemental 1 (D1).
- Les rétrogradations du championnat départemental 2 en championnat départemental 3 sont fonction du nombre de rétrogradations de R3 en D1.

Nombre de rétrogradations de R3 en D1	Rétrogradations de D2 en D3	Sont qualifiés pour la D2
0	Les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 4 descentes	Les équipes rétrogradées de D1..... = 3 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 10 ^{ème} inclus de chaque groupe = 18 <hr/> Total = 24
1	Le moins bon 10 ^{ème} et les 11 ^{ème} et 12 ^{ème} de chaque groupe Soit 5 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 4 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 10 ^{ème} = 17 <hr/> Total = 24
2	Du 10 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 6 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 5 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 9 ^{ème} inclus de chaque groupe = 16 <hr/> Total = 24
3	Le moins bon 9 ^{ème} et du 10 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 7 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 6 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 8 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 9 ^{ème} = 15 <hr/> Total = 24
4	Du 9 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 8 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 7 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 8 ^{ème} inclus de chaque groupe = 14 <hr/> Total = 24
5	Le moins bon 8 ^{ème} et du 9 ^{ème} au 12 ^{ème} Soit 9 descentes	Les équipes rétrogradées de D1 = 8 le 1er de chaque groupe de D3 (ou ayant droit) = 3 les maintenus de la saison écoulée : du 2 ^{ème} au 7 ^{ème} inclus de chaque groupe et le meilleur 8 ^{ème} = 13 <hr/> Total = 24

Le nombre d'équipes du championnat départemental 3 promues en championnat départemental 2 ne pourra être supérieur à 3 équipes. Au-delà, il sera procédé au maintien des « x » équipes les mieux classées afin d'atteindre le nombre de 24 équipes.

4.V. Championnat de Départemental 4

Le championnat de **Départemental 4** est ouvert à « X » équipes selon les engagements. Les groupes seront composés de 10, 11 ou 12 équipes maximum selon les engagements.

Deux équipes d'un même club ne pourront évoluer dans le même groupe.

« LA BONNE INFO : CHAMPIONNATS JEUNES 2018/2019 »

COMMENT S'ORGANISERONT NOS CHAMPIONNATS JEUNES MASCULINS ?

Proposée et validée lors de l'Assemblée Générale de Juin 2017 à Dôle, la réforme des compétitions modifiera le schéma des championnats Jeunes Masculins de Bourgogne-Franche-Comté lors de la prochaine saison. Voici quelques explications qui vous permettront de mieux comprendre les changements qui interviendront lors de la transition 2017/18 -> 2018/19.

Quel est le schéma actuel de notre Football régional ?

Cette saison 2017-2018, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football a la gestion des championnats Jeunes Masculins suivants :

U19 RÉGIONAL 1 2 groupes 24 équipes Secteurs BGN / FC*	U19 RÉGIONAL 2 1 groupe 8 équipes Secteur FC	U17 RÉGIONAL 1 2 groupes 24 équipes Secteurs BGN / FC	U17 RÉGIONAL 2 1 groupe 10 équipes Secteur FC	U16 RÉGIONAL 1 1 groupe 12 équipes Secteur BGN
U15 RÉGIONAL 1 1 groupe 12 équipes Secteurs BGN / FC	U15 RÉGIONAL 2 1 groupe 11 équipes Secteur FC	U15 RÉGIONAL 3 1 groupe 12 équipes Secteur FC	U14 RÉGIONAL 1 1 groupe 12 équipes Secteur BGN	U13 RÉGIONAL 1** 1 groupe 8 équipes Secteur FC
U13 RÉGIONAL 2** 2 groupes 16 équipes Secteur FC	<p>(**) uniquement en phase Printemps (*) BGN = Bourgogne (*) FC = Franche-Comté</p>			

Quelle sera la nouvelle organisation pour la saison 2018-2019 ?

Comme présenté lors de l'AG de Dôle, la saison 2018-2019 proposera un nouveau schéma des championnats régionaux Jeunes Masculins afin de les harmoniser sur tout le territoire :

U18 RÉGIONAL 1 groupe 12 équipes	U17 RÉGIONAL 2 groupes 24 équipes	U16 RÉGIONAL 1 1 groupe 12 équipes	U16 RÉGIONAL 2 2 groupes 24 équipes	U15 RÉGIONAL 1 groupe 12 équipes
U14 RÉGIONAL * 3 groupes 18 équipes	U18 IS ** 3 groupes 18 équipes	U15 IS ** 3 groupes 18 équipes	U13 IS ** 4 groupes 36 équipes	IS = Inter-Secteurs

(*) En 2 phases : phase Automne avec 3 groupes géographiques de 6 équipes – phase Printemps avec 1 groupe Elite de 6 équipes et 2 groupes géographiques de 6 équipes

(**) Uniquement en phase Printemps. Pour ces trois inter-secteurs, les clubs retenus se qualifieront au cours d'une phase automne gérée par les Districts.

Quelles équipes participeront à ces nouveaux championnats ?

NOUVEAU - LES CLUBS DOIVENT OBLIGATOIREMENT CANDIDATER !

ADMISSIONS (Article 47 des Règlements de la Ligue)

La participation aux championnats régionaux se fait sur candidature des clubs dans les formes et délais convenus par la commission compétente.

Les championnats régionaux et inter-secteurs sont ouverts aux équipes des clubs, aux ententes et aux groupements de clubs.

Toutefois si des clubs en entente la saison précédente, créent un groupement ou fusionnent (sans ajout, ni retrait de club(s)), la nouvelle entité pourra bénéficier des points acquis sportivement au regard de son classement l'année précédente, pour candidater.

CLASSEMENT des CLUBS CANDIDATS

Le choix des équipes participantes à ces différents championnats Jeunes Masculins 2018/2019 sera effectué par la Commission Régionale Sportive selon un barème d'accèsion comprenant plusieurs critères :

MAXIMUM DE POINTS POSSIBLES PAR EQUIPE : 100 (SANS BONUS)		
CRITERES SPORTIFS (70 Points)	CRITERES STRUCTURELS (30 Points)	MALUS (-)
<p>Le nombre de points attribués par équipe variera selon la place au classement obtenue par celle-ci, lors de la saison 2017/18 :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1^{er} = 70 points- 2^{ème} = 64 pointsetc...	<p>Le nombre de points attribués par équipe variera selon :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'encadrement de l'équipe (10 points) <p>Diplôme de l'éducateur de l'équipe lors de la saison 2017/18</p> <ul style="list-style-type: none">• BMF = 10 points• CFF 1+2+3 = 8 points• Etc... <ul style="list-style-type: none">- Le Label Club (20 points) <p>Niveau de Label obtenu par le club</p> <ul style="list-style-type: none">• Elite = 20 points• Excellence = 16 points• Etc...• Pas de label = 0 point	<p>Des points seront enlevés aux équipes pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un forfait simple constaté au cours de la saison 2017/18 -> -10 points- Un dossier ayant conduit à une suspension ferme minimale de 7 matches (joueur, dirigeant ou éducateurs) -> -5 points- Un joueur de l'équipe absent lors d'une convocation pour un rassemblement régional inscrit dans le Plan de Performance Fédéral (PPF) -> -2 points
<p>BONUS</p> <p>Des bonus pourront être ajoutés à cette base « Sportive ». Les critères bonus seront différents selon la catégorie.</p> <p><u>Exemple</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Pour une accessions en U14R : <i>+20 points de bonus pour une équipe ayant participé à la phase régionale du Festival U13 Pitch en 2017/18</i>- Pour une accessions en U15R : <i>+70 points si le club a un centre de formation agréé.</i>	<p>BONUS</p> <p>Un bonus de 2 points est attribué à l'équipe ayant un éducateur diplômé « BEF ou + » lors de la saison 2017/18.</p>	

DEPARTAGE des CLUBS CLASSÉS à EGALITÉ

CANDIDATURES - DEPARTAGE (Article 49 des Règlements de la Ligue)

Pour départager des clubs candidats à un championnat qui se retrouveraient à égalité après application du barème d'accèsion, il sera retenu, sauf règlement spécifique à l'épreuve, les critères de départage suivants :

- Le ratio de licenciés du club dans la catégorie concernée sur le total de licenciés jeunes du club,
- Le ratio total de licenciés jeunes du club sur le total des licenciés du club,
- Le nombre d'éducateurs diplômés.

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U18 R

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U18 – U17 U16 si autorisés médicalement						
Composition du championnat	12 équipes rassemblées en 1 groupe						
Nombre d'équipes sélectionnées par secteur	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%; background-color: #f4a460;">Secteur Bourgogne</th> <th style="width: 50%; background-color: #9ebcdd;">Secteur Franche-Comté</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: white;">6</td> <td style="text-align: center; color: white;">6</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">= 12</td> </tr> </table>	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté	6	6	= 12	
Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté						
6	6						
= 12							
Les équipes, ayant joué dans l'un de ces championnats en 2017/18, peuvent candidater pour l'U18 R	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%; background-color: #f4a460;">Secteur Bourgogne</th> <th style="width: 50%; background-color: #9ebcdd;">Secteur Franche-Comté</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: white;">U17</td> <td style="text-align: center; color: white;">U17</td> </tr> </table>	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté	U17	U17		
Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté						
U17	U17						

CRITÈRES D'ACCESSION POUR CE CHAMPIONNAT (EXPLICATION DES CRITÈRES EN PAGE 2)

(+) CRITERES SPORTIFS (70 points)

Classements validés en fin de saison par la Commission Sportive Régionale

Points attribués selon le classement dans son championnat lors de la saison 2017-2018	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%; background-color: #f4a460;">Secteur Bourgogne</th> <th style="width: 50%; background-color: #9ebcdd;">Secteur Franche-Comté</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center; background-color: #f4a460; color: white;">U17 R1</td> <td style="text-align: center; background-color: #9ebcdd; color: white;">U17 R1</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1^{er} = 70 points</td> <td style="text-align: center;">1^{er} = 70 points</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2^{ème} = 66 points</td> <td style="text-align: center;">2^{ème} = 66 points</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">...</td> <td style="text-align: center;">...</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12^{ème} = 26 points</td> <td style="text-align: center;">12^{ème} = 26 points</td> </tr> </table>	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté	U17 R1	U17 R1	1 ^{er} = 70 points	1 ^{er} = 70 points	2 ^{ème} = 66 points	2 ^{ème} = 66 points	12 ^{ème} = 26 points	12 ^{ème} = 26 points
Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté												
U17 R1	U17 R1												
1 ^{er} = 70 points	1 ^{er} = 70 points												
2 ^{ème} = 66 points	2 ^{ème} = 66 points												
...	...												
12 ^{ème} = 26 points	12 ^{ème} = 26 points												

Intégralité des points de classement à retrouver à l'article 60 des Règlements de la Ligue

(+) CRITERES STRUCTURELS (30 points)

Respect des critères validés en fin de saison par le Statut des Educateurs de la C.R Statuts Règlements et Obligations des Clubs et par la C.R. de Labellisation

Critère Encadrement (Educateur U17)	10 points maximum (+2 de Bonus si BEF ou +)
Critère Label	20 points maximum

Intégralité des points à retrouver à l'article 60 des Règlements de la Ligue

(-) MALUS

Respect des critères validés en fin de saison par la C.R Sportive, la C.R. Discipline et la C.R. Technique

Critères Discipline	Forfait simple (-10 pts)	Suspension ferme (-5 pts)
Critère Technique	Absence sur convocation en Rassemblement U16 (-2 pts)	

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U17 R

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U17 – U16 U15 si autorisés médicalement
Composition du championnat	24 équipes départagées en 2 groupes

Nombre d'équipes sélectionnées par secteur	Secteur Bourgogne 12	Secteur Franche-Comté 12
	= 24	
Les équipes, ayant joué dans l'un de ces championnats en 2017/18, peuvent candidater pour l'U17 R	U16 R1 U15 Access (District)	U17 R1 U17 R2

CRITÈRES D'ACCESSION POUR CE CHAMPIONNAT (EXPLICATION DES CRITÈRES EN PAGE 2)

(+) CRITERES SPORTIFS (70 points)

Classements validés en fin de saison par la Commission Sportive Régionale

Points attribués selon le classement dans son championnat lors de la saison 2017-2018	Secteur Bourgogne		Secteur Franche-Comté	
	U16 R1	U15 Access	U17 R1	U17 R2
	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 30 pts	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 30 pts
	2 ^{ème} = 66 pts	2 ^{ème} = 26 pts	2 ^{ème} = 66 pts	2 ^{ème} = 26 pts
	... 12 ^{ème} = 26 pts			

Intégralité des points de classement à retrouver à l'article 59 des Règlements de la Ligue

(+) CRITERES STRUCTURELS (30 points)

Respect des critères validés en fin de saison par le Statut des Educateurs de la C.R Statuts Règlements et Obligations des Clubs et par la C.R.de Labellisation

Critère Encadrement (Educateur U15 / U16 / U17)	10 points maximum (+2 de Bonus si BEF ou +)
Critère Label	20 points maximum

Intégralité des points à retrouver à l'article 59 des Règlements de la Ligue

(-) MALUS

Respect des critères validés en fin de saison par la C.R Sportive, la C.R. Discipline et la C.R. Technique

Critères Discipline	Forfait simple (-10 pts)	Suspension ferme (-5 pts)
Critère Technique	Absence sur convocation en Rassemblement U16 (-2 pts)	

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U16 R1

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U16 – U15 U14 si autorisés médicalement						
Composition du championnat	12 équipes rassemblées en 1 groupe						
Nombre d'équipes sélectionnées par secteur	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%; background-color: #f4a460;">Secteur Bourgogne</th> <th style="width: 50%; background-color: #6699cc;">Secteur Franche-Comté</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">6</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">= 12</td> </tr> </table>	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté	6	6	= 12	
Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté						
6	6						
= 12							
Les équipes, ayant joué dans l'un de ces championnats en 2017/18, peuvent candidater pour l'U16 R1	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%; background-color: #f4a460;">U15 R1 U15 Access (District)</th> <th style="width: 50%; background-color: #6699cc;">U15 R1 U15 R2 et R3</th> </tr> </table>	U15 R1 U15 Access (District)	U15 R1 U15 R2 et R3				
U15 R1 U15 Access (District)	U15 R1 U15 R2 et R3						

CRITÈRES D'ACCESSION POUR CE CHAMPIONNAT (EXPLICATION DES CRITÈRES EN PAGE 2)

(+) CRITERES SPORTIFS (70 points)

Classements validés en fin de saison par la Commission Sportive Régionale

Points attribués selon le classement dans son championnat lors de la saison 2017-2018 (Bonus de 70 pts si Centre de Formation agréé)	Secteur Bourgogne		Secteur Franche-Comté	
	U15 R1	U15 Access	U15 R1	U15 R2
	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 40 pts	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 40 pts
	2 ^{ème} = 66 pts	2 ^{ème} = 34 pts	2 ^{ème} = 66 pts	2 ^{ème} = 34 pts
	6 ^{ème} = 50 pts	6 ^{ème} = 10 pts	6 ^{ème} = 50 pts	6 ^{ème} = 10 pts

Intégralité des points de classement à retrouver à l'article 57 des Règlements de la Ligue

(+) CRITERES STRUCTURELS (30 points)

Respect des critères validés en fin de saison par le Statut des Educateurs de la C.R Statuts Règlements et Obligations des Clubs et par la C.R. de Labellisation

Critère Encadrement (Educateur U15)	10 points maximum (+2 de Bonus si BEF ou +)
Critère Label	20 points maximum

Intégralité des points à retrouver à l'article 57 des Règlements de la Ligue

(-) MALUS

Respect des critères validés en fin de saison par la C.R Sportive, la C.R. Discipline et la C.R. Technique

Critères Discipline	Forfait simple (-10 pts)	Suspension ferme (-5 pts)
Critère Technique	Absence sur convocation en Rassemblement U15 (-2 pts)	

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U16 R2

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U16 – U15 U14 si autorisés médicalement						
Composition du championnat	24 équipes départagées en 2 groupes						
Nombre d'équipes sélectionnées par secteur	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%; background-color: #f4a460;">Secteur Bourgogne</th> <th style="width: 50%; background-color: #4a7ebb; color: white;">Secteur Franche-Comté</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">12</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">= 24</td> </tr> </table>	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté	12	12	= 24	
Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté						
12	12						
= 24							
Les équipes, ayant joué dans l'un de ces championnats en 2017/18, peuvent candidater pour l'U16 R2	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%; background-color: #f4a460;">U15 R1 U15 Access (District)</th> <th style="width: 50%; background-color: #4a7ebb; color: white;">U15 R1 U15 R2 et R3</th> </tr> </table>	U15 R1 U15 Access (District)	U15 R1 U15 R2 et R3				
U15 R1 U15 Access (District)	U15 R1 U15 R2 et R3						

CRITÈRES D'ACCESSION POUR CE CHAMPIONNAT (EXPLICATION DES CRITÈRES EN PAGE 2)

(+) CRITÈRES SPORTIFS (70 points)

Classements validés en fin de saison par la Commission Sportive Régionale

Points attribués selon le classement dans son championnat lors de la saison 2017-2018	Secteur Bourgogne		Secteur Franche-Comté		
	U15 R1	U15 Access	U15 R1	U15 R2	U15 R3
	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 60 pts	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 60 pts	1 ^{er} = 20 pts
	2 ^{ème} = 70 pts	2 ^{ème} = 56 pts	2 ^{ème} = 70 pts	2 ^{ème} = 56 pts	2 ^{ème} = 16 pts
	12 ^{ème} = 70 pts	12 ^{ème} = 16 pts	12 ^{ème} = 70 pts	12 ^{ème} = 16 pts	4 ^{ème} = 8 pts

Intégralité des points de classement à retrouver à l'article 58 des Règlements de la Ligue

(+) CRITÈRES STRUCTURELS (30 points)

Respect des critères validé en fin de saison par le Statut des Educateurs de la C.R Statuts Règlements et Obligations des Clubs et par la C.R. Label

Critère Encadrement (Educateur U15)	10 points maximum (+2 de Bonus si BEF ou +)
Critère Label	20 points maximum

Intégralité des points à retrouver à l'article 58 des Règlements de la Ligue

(-) MALUS

Respect des critères validés en fin de saison par la C.R Sportive, la C.R. Discipline et la C.R. Technique

Critères Discipline	Forfait simple (-10 pts)	Suspension ferme (-5 pts)
Critère Technique	Absence sur convocation en Rassemblement U15 (-2 pts)	

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U15 R

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U15 – U14										
Composition du championnat	U13 (3 maximum / match) si autorisés médicalement										
Nombre d'équipes sélectionnées par secteur	12 équipes rassemblées en 1 groupe										
Les équipes, ayant joué dans l'un de ces championnats en 2017/18, peuvent candidater pour l'U15 R	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <th style="width: 50%; background-color: #f4a460;">Secteur Bourgogne</th> <th style="width: 50%; background-color: #6699cc; color: white;">Secteur Franche-Comté</th> </tr> <tr> <td style="font-size: 1.2em;">6</td> <td style="font-size: 1.2em;">6</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="font-size: 1.2em;">= 12</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 0.8em;">U14 R1</td> <td style="font-size: 0.8em;">U15 R1</td> </tr> <tr> <td style="font-size: 0.8em;">U15 Access</td> <td style="font-size: 0.8em;">U15 R2</td> </tr> </table>	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté	6	6	= 12		U14 R1	U15 R1	U15 Access	U15 R2
Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté										
6	6										
= 12											
U14 R1	U15 R1										
U15 Access	U15 R2										

CRITÈRES D'ACCESSION POUR CE CHAMPIONNAT (EXPLICATION DES CRITÈRES EN PAGE 2)

(+) CRITERES SPORTIFS (70 points)

Classements validés en fin de saison par la Commission Sportive Régionale

Points attribués selon le classement dans son championnat lors de la saison 2017-2018 (Bonus de 70 pts si Centre de Formation agréé)	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté	
	U14 R1	U15 R1	U15 R2
	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 46 pts
	2 ^{ème} = 66 pts	2 ^{ème} = 66 pts	2 ^{ème} = 42 pts
	... 10 ^{ème} = 34 pts	... 6 ^{ème} = 50 pts	... 6 ^{ème} = 26 pts

Intégralité des points de classement à retrouver à l'article 56 des Règlements de la Ligue

(+) CRITERES STRUCTURELS (30 points)

Respect des critères validés en fin de saison par le Statut des Educateurs de la C.R Statuts Règlements et Obligations des Clubs et par la C.R.de Labellisation

Critère Encadrement (Educateur U14 ou U15)	10 points maximum (+2 de Bonus si BEF ou +)
Critère Label	20 points maximum

Intégralité des points à retrouver à l'article 56 des Règlements de la Ligue

(-) MALUS

Respect des critères validés en fin de saison par la C.R Sportive, la C.R. Discipline et la C.R. Technique

Critères Discipline	Forfait simple (-10 pts)	Suspension ferme (-5 pts)
Critère Technique	Absence sur convocation en Rassemblement U14 (-2 pts)	

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U14 R

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U14 – U13
Composition du championnat (phases automne et Printemps)	U12 (3 maximum / match) si autorisés médicalement
	18 équipes départagées en 3 groupes

Nombre d'équipes sélectionnées par secteur	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté
	9	9
	= 18	
Les équipes, ayant joué dans l'un de ces championnats en 2017/18, peuvent candidater pour l'U14 R	U14 R1 U13	U13 R1 U13 R2

CRITÈRES D'ACCESSION POUR CE CHAMPIONNAT (EXPLICATION DES CRITÈRES EN PAGE 2)

(+) CRITERES SPORTIFS (70 points)

Classements validés en fin de saison par la Commission Sportive Régionale

Points attribués selon le classement dans son championnat lors de la saison 2017-2018 (Bonus de 20 pts si participation U13 Pitch)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <th style="width: 33%; background-color: #f4a460;">Secteur Bourgogne</th> <th colspan="2" style="width: 66%; background-color: #6699cc;">Secteur Franche-Comté</th> </tr> <tr> <th style="background-color: #f4a460;">U14 R1</th> <th style="background-color: #6699cc;">U13 R1</th> <th style="background-color: #6699cc;">U13 R2</th> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">1^{er} = 70 pts</td> <td style="padding: 5px;">1^{er} = 70 pts</td> <td style="padding: 5px;">1^{er} = 16 pts</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">2^{ème} = 64 pts</td> <td style="padding: 5px;">2^{ème} = 64 pts</td> <td style="padding: 5px;">2^{ème} = 10 pts</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">...</td> <td style="padding: 5px;">...</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">12^{ème} = 4 pts</td> <td style="padding: 5px;">8^{ème} = 28 pts</td> <td></td> </tr> </table>	Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté		U14 R1	U13 R1	U13 R2	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 16 pts	2 ^{ème} = 64 pts	2 ^{ème} = 64 pts	2 ^{ème} = 10 pts		12 ^{ème} = 4 pts	8 ^{ème} = 28 pts	
Secteur Bourgogne	Secteur Franche-Comté																		
U14 R1	U13 R1	U13 R2																	
1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 70 pts	1 ^{er} = 16 pts																	
2 ^{ème} = 64 pts	2 ^{ème} = 64 pts	2 ^{ème} = 10 pts																	
...	...																		
12 ^{ème} = 4 pts	8 ^{ème} = 28 pts																		

Intégralité des points de classement à retrouver à l'article 55 des Règlements de la Ligue

(+) CRITERES STRUCTURELS (30 points)

Respect des critères validés en fin de saison par le Statut des Educateurs de la C.R Statuts Règlements et Obligations des Clubs et par la C.R. de Labellisation

Critère Encadrement (Educateur U13)	10 points maximum (+2 de Bonus si BEF ou +)
Critère Label	20 points maximum

Intégralité des points à retrouver à l'article 55 des Règlements de la Ligue

(-) MALUS

Respect des critères validés en fin de saison par la C.R Sportive, la C.R. Discipline et la C.R. Technique

Critères Discipline	Forfait simple (-10 pts) Suspension ferme (-5 pts)
Critère Technique	Absence sur convocation en Rassemblement U13 (-2 pts)

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U18 INTER-SECTEURS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U18 – U17 – U16 U15 si autorisés médicalement
Composition du championnat	
Phase Automne	Gérée par les Districts
Phase Printemps	Gérée par la Ligue 18 équipes départagées en 3 groupes Ces 18 équipes seront sélectionnées au sein de chaque District au prorata du nombre d'équipes engagées ayant terminé la phase automne

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U15 INTER-SECTEURS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U15 – U14 U13 (3 maximum / match) si autorisés médicalement
Composition du championnat	
Phase Automne	Gérée par les Districts
Phase Printemps	Gérée par la Ligue 18 équipes départagées en 3 groupes Ces 18 équipes seront sélectionnées au sein de chaque District au prorata du nombre d'équipes engagées ayant terminé la phase automne

2017/18 -> 2018/19 : LE CHAMPIONNAT RÉGIONAL U13 INTER-SECTEURS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Joueurs autorisés à jouer dans ce championnat	U13 – U12 U11 (3 maximum / match) si autorisés médicalement
Composition du championnat	
Phase Automne	Gérée par les Districts
Phase Printemps	Gérée par la Ligue 36 équipes départagées en 4 groupes Ces 36 équipes seront sélectionnées au sein de chaque District : Côte-d'Or (5), Doubs-T.de Belfort (9), Haute-Saône (4), Jura (3), Nièvre (3), Saône-et-Loire (8), Yonne (4)

ENGAGEMENTS COUPES DE FRANCE ET COUPE GAMBARDELLA



La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football vous informe que les demandes d'engagements pour la **COUPE DE FRANCE** 2018/2019 et la **COUPE GAMBARDELLA** 2018/2019 sont respectivement ouvertes jusqu'au **15 JUIN** et jusqu'au **15 JUILLET**. La démarche identique est pour les deux coupes à savoir une saisie sur FOOTCLUB.

Les clubs intéressés doivent impérativement s'engager **avant la date limite indiquée ci-dessus** (passé ce délai, vous n'aurez plus accès à cette demande).

Pour rappel, les droits d'engagements en Coupe de France s'élèvent à 52€, montant qui sera débité automatiquement sur le compte du club,

Pour la Coupe Gambardella, ceux-ci s'élèvent à 26 €

Rappel de la Procédure:

- Se positionner sur la saison 2018/2019
- Choisir « Engagements »
- Sélectionner 'Engager une équipe »
- Choisir dans « Centre de Gestion » : Fédération Française de Football
- Cocher la case « Coupe de France » et suivre la procédure

Ou

- Cocher la case « Coupe Gambardella » et suivre la procédure



ENGAGEMENTS COUPE DE France FEMININES

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football vous informe que les demandes d'engagements pour la **COUPE DE FRANCE FEMININE** 2018/2019 sont ouvertes. La démarche est identique à celle pratiquée les années précédentes à savoir une saisie sur Footclubs.

Les clubs intéressés doivent impérativement s'engager **avant le 15 Août prochain** (passé ce délai, vous n'aurez plus accès à cette demande).

Rappel de la Procédure:

- Se positionner sur la saison 2018/2019
- Choisir « Engagements »
- Sélectionner 'Engager une équipe »
- Choisir dans « Centre de Gestion » : Fédération Française de Football
- Cocher la case « Coupe de France Féminine » et suivre la procédure



Journée Nationale des Débutants U6-U9 Filles et Garçons

*Viens fêter la fin de
la saison avec ton club !*

Samedi 9 juin 2018
sur les installations du club d'Appoigny
de 10 h 30 à 16 h 30



FFF.fr @equipedefrance @fff

JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS

Samedi 9 Juin 2018

Sur les installations d'Appoigny

Accueil 10 h 30

Fin de la manifestation 16 h 30

Prévoir un repas tiré du sac ou possibilité de restauration sur place.

Club : _____

Encadrement

Nom : _____

Prénom : _____

Nombre d'équipe U8/U9 : _____

Nombre d'équipe U6/U7 : _____

Bulletin de participation à adresser à : gperlin@yonne.fff.fr avant le 4 juin 2018 date impérative.

Le futur licencié



Initiée par la Fédération Française de Football lors de cette saison 2017-2018, la demande de licence dématérialisée se retrouvera, une nouvelle fois, au cœur de l'activité d'intersaison de nos clubs Burgo-Comtois.

Amenée à devenir, au fil des années à venir, un élément clé dans la gestion de notre football régional, cette procédure a d'ores et déjà séduit de nombreux clubs de notre territoire qui n'ont pas hésité, depuis son apparition, à l'utiliser pour l'intégralité de leurs demandes de licences.

Nicolas Thomasset

Président du F.C Joncycois

«Je trouve que ce principe de dématérialisation est très pratique. Certes, cela demande de la communication en amont auprès de nos licenciés et des parents afin de les informer de la nouvelle procédure.

Afin de faciliter le travail de nos nouveaux licenciés, nous leur avons demandé d'apporter, lors de leur premier entraînement, les documents nécessaires pour la validation de la licence (carte d'identité, photo, certificat médical). En les déchargeant de cette partie, le seul travail qu'ils avaient à réaliser était de renseigner informatiquement les informations personnelles en suivant le lien de demande de licence. De façon générale, tout le monde a été très réceptif et a trouvé la démarche plus fonctionnelle et adaptée.

Dématérialiser toutes nos licences nous a demandé pas mal de temps cette saison, c'est un fait. Mais pour gagner un temps considérable lors de cette intersaison 2018-2019 et les suivantes ! Avec des certificats médicaux désormais valables trois ans, les demandes de renouvellement de licences vont se faire en quelques secondes, c'est du pain béni pour nous.

Ce système dématérialisé offre aussi une certaine sécurité et un moyen de réduire les erreurs, pour nous, les clubs. Nous n'avons plus ce souci d'être toujours derrière les parents pour leur donner les papiers de demande de licences ; d'attendre trop de temps avant de les avoir rempli et signé, de vérifier que toutes les informations ont bien été inscrites. Sous ce format informatique, la demande de licence ne pouvant pas

être envoyée si une information est manquante, on évite donc d'avoir des retours de dossiers incomplets et de perdre beaucoup de temps.

Dorothée Vuillaume

Secrétaire du F.C Lac Remoray Vaux

« La dématérialisation nous évite les pertes de demande et nous apporte un gain de temps considérable dans son cheminement. Les scans, l'envoi, les demandes de renseignements ... Tout est simplifié et plus rapide à réaliser.

Pour toutes demandes de licences informatiques, une information manquante ne vous permet pas de passer à l'étape suivante ou d'envoyer votre demande. C'est un élément essentiel qui évite aux licenciés ou à nous, dirigeant, de transmettre des dossiers incomplets. Quand on sait que le temps est précieux en cette période où chaque joueur doit être qualifié pour la reprise du championnat, cet avantage n'est pas négligeable.

A titre personnel, je trouve que ce système est un véritable soulagement et facilite ce travail d'intersaison. Notamment pour le renouvellement de licence qui s'effectue en quelques clics. Seul le remplacement du certificat médical, après trois ans, peut demander un réajustement approfondi. Pour les nouvelles licences, les joueurs et les parents ont de suite accroché à cette démarche informatique. Ils peuvent remplir leur demande de leur ordinateur et joindre les documents nécessaires de chez eux, sans même passer au stade pour récupérer les documents et les ramener. Ce n'est que du bonus pour tout le monde ».

Info Licences 2018/2019

La Fédération Française de Football prévoit une ouverture de la saisie des licences 2018/2019 lors de la première quinzaine de Juin. En attendant le nouveau kit de documentation, la Ligue met à votre disposition les différents liens utiles mis en ligne lors de la saison 2017-2018

[Vidéo de la FFF](#)

[Tutoriel en vidéo](#)

[Tutoriel en PDF](#)



VIENS VIVRE COMME
UN PRO !



STAGES 2018 A.J. AUXERRE FOOTBALL

GARÇONS ET FILLES DE 7 À 14 ANS

- ✳ STAGES SUPERVISÉS PAR LA CELLULE DE RECRUTEMENT A.J. AUXERRE.
- ✳ UNE TENUE A.J. AUXERRE FOOTBALL OFFERTE - ÉQUIPEMENTIER MACRON
- ✳ ACTIVITÉS ET ANIMATIONS TOUS LES JOURS.
- ✳ RENCONTRE AVEC LES JOUEURS DE L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE
- ✳ POSSIBILITÉ D'ASSOCIER PERFECTIONNEMENT FOOTBALL ET RENFORCEMENT SCOLAIRE AU SEIN DU CENTRE DE FORMATION.

STAGES AGRÉÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

TARIFS STAGE A.J.A AUXERRE

AVRIL 2018		JUILLET 2018		ACADOMIA (OPTION)
SANS HÉBERGEMENT	AVEC HÉBERGEMENT	SANS HÉBERGEMENT		120€ / SEMAINE - 1H30 / JOUR
DU 9 AU 13 AVRIL	DU 8 AU 14 JUILLET	DU 8 AU 13 JUILLET		INITIATION OU PERFECTIONNEMENT AU CHOIX
A.J.A 180€ / SEMAINE	DU 15 AU 21 JUILLET	DU 15 AU 20 JUILLET		ANGLAIS / FRANÇAIS / MATHÉMATIQUES
	A.J.A 550€ / SEMAINE	DU 23 AU 27 JUILLET		
		A.J.A 280€ / SEMAINE		

CONTACT : stages@aja.fr - 03.86.72.32.32

ACADOMIA
AJ AUXERRE

FINALES DEPARTEMENTALES

DU FOOTBALL LOISIRS

Les finales départementales du football loisirs auront lieu le **SAMEDI 9 JUIN** de **16H30 à 22 H** au **stade municipal d'Appoigny**.

Organisation :

- 16 h 30 – 18 h 30 : Tournoi Foot Espéra U15 à 8 avec 7 équipes – Tournoi Foot féminin U17 avec 8 équipes
- 19 h – 22 h : Sénior Loisirs Féminin avec 10 équipes (2 poules de 5 équipes et match de classement)
- 19 h – 22 h : Sénior vétérans.



COUPON RÉPONSE – FINALES DEPARTEMENTALES DU FOOTBALL LOISIRS- SAMEDI 9 JUIN 2018 - APPOIGNY

À retourner au secrétariat du District avant le mardi 5 juin 2018

NOM DU CLUB :

NOM DU RESPONSABLE :

J'engage une équipe :

- Foot Espéra U15 à 8 (16 h 30 – 18 h 30)
- Foot féminin U17 à 8 (16 h 30 – 18 h 30)
- Sénior loisirs Féminin à 8 (19 h – 22 h)
- Sénior vétérans à 8 (19 h – 22 h)



SEMAINE DU FOOT FEMININ



L'A.J.AUXERRE a ouvert sa propre école de foot féminin en 2016. Nous accueillons toutes les filles nées entre 2007 et 2012.

Nos installations permettent une pratique du football féminin tout au long de l'année (salle, terrain synthétique et naturel). Nos éducatrices et éducateurs se tiennent prêts pour approfondir les bases footballistiques de chacune au travers une notion essentielle :

Le plaisir du jeu.

Alors renseignez-vous et venez rejoindre les copines

PORTES OUVERTES



La FFF organise partout en France, du 4 au 8 juin La Semaine du FOOTBALL FEMININ



Les entraînements Portes ouvertes se dérouleront le :
LUNDI 4 JUIN 2018 : 18h à 19h15 (Accueil à 17h45)

MERCREDI 6 JUIN 2018 : 14h à 15h30 (Accueil à 13h45)

Et tous les autres lundis et mercredis du mois de juin

CONTACT :
Sandra SCHERER
Tel : 06 24 10 32 65
Mail : fille.aja@yahoo.com

Championnat de FRANCE



FUTSAL

CADETS GARÇONS

12
au
14
JUN
2018

Infos
et
calendrier des matchs



Gymnases
VILLE D'AUXERRE
(HAUTS AUXERRE / RIVE DROITE / MESONNES)



PROCES - VERBAUX

COMMISSION SPORTIVE

PV 301 Sp 45

Auxerre le 30 mai 2018

Présents : MM Trinquesse - Guyot - Rollin - Schminke

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

1. Réclamations

Match 50411.1 du 27.05.18 Neuvy Sautour 2 - Auxerre Sp Citoyens D3 gr C

Réserve du club d'Auxerre Sp Citoyens.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant ne premier ressort,
- prend connaissance de la réserve du club d'Auxerre Sp Citoyens,
- en application du règlement 142 des RG - réserve d'avant-match :
 - alinéa 1 : « En cas de contestation, avant la rencontre, de la qualification et/ou de la participation des joueurs, des réserves nominales doivent être formulées par écrit, sur la feuille de match, avant la rencontre. »
 - alinéa 4 : « Lorsque les réserves visant la participation des joueurs sont portées sur la totalité des joueurs constituant l'équipe, inscrits sur la feuille de match, celles-ci peuvent être posées sur « l'ensemble de l'équipe » sans mentionner la totalité des noms. »
 - alinéa 5 : Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante. »
- dit la réserve d'avant match d'Auxerre Sp Citoyens non recevable,
- attendu que la confirmation de la réserve d'Auxerre Sp Citoyens est bien posée, la dit recevable sur la forme,
- en application du règlement 187 – réclamation – Evocation et l'article 142 des R.G.,
- transforme cette réclamation en réserve d'après-match : « participation au cours des cinq dernières journées de championnat, de plus de trois joueurs ayant effectivement joué tout ou partie de plus de dix rencontres en équipes supérieures. »
- transmet la réserve d'après match au club de Neuvy Sautour,
- demande au club de Neuvy Sautour de formuler ses observations par écrit et ce pour le **mardi 5 juin 2018**, date impérative.

Mr Schminke n'a pas participé à la délibération.

Match 51969.2 du 19.05.18 Avallon CO - Champs Sur Yonne U18 D1

Réserve d'après-match du club de Champs Sur Yonne sur le nombre de joueurs U15 de l'équipe d'Avallon inscrits sur la feuille de match.

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Champs Sur Yonne en date du 25 mai 2018,

- jugeant en premier ressort,
- attendu que le club de Champs Sur Yonne n'a pas appliqué le règlement - article 186 des R.G. - confirmation des réserves :
 - alinéa 1 « Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie avec entête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur footclub, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée.

A la demande de la commission compétente, le club à l'origine de la procédure devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi. »,

- en application de l'alinéa 2 de ce règlement : « Le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité »,
- en conséquence, classe le dossier et enregistre le résultat : Avallon CO 2 – Champs Sur Yonne = 0.

2. Matchs non joués

Match 50543.1 du 27.05.18 Vergigny 2 - Chemilly D4 gr B

La commission, vu le motif du non déroulement de la rencontre inscrite sur la FMI,

- attendu que l'équipe de Vergigny 2 était incomplète au coup d'envoi,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Vergigny 2,
- score : Vergigny 2 = 0 but, - 1 pt / Chemilly = 3 buts, 3 pts.

Mr Rollin n'a pas pris part à la délibération.

Match 50545.1 du 27.05.18 Auxerre Olympique - Charmoy 3 D4 gr B

La commission, vu les pièces au dossier, la feuille de match papier,

- demande à l'arbitre de la rencontre, Mr Luzurier, de fournir un rapport sur le non déroulement de la rencontre, et ce par écrit pour **mardi 5 juin 2018**, date impérative.

Match 52678.1 du 27.05.18 Charmoy Loisirs 2 - Appoigny/Auxerre Stade Départemental 2 féminin à 8

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du courriel du club d'Appoigny en date du 25.05.18 concernant l'horaire de programmation de ce match,
- suite à une erreur administrative dans l'horaire de la programmation de ce match,
- donne ce match à jouer le 10 juin 2018 à 10 h 00.

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS

Match 51712.2 du 29.03.18 Appoigny - Bléneau

Match 51716.2 du 06.04.18 Charbuy - Appoigny

Match 51720.2 du 12.04.18 Appoigny - Villeneuve L'Archevêque

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que les joueurs de l'équipe d'Appoigny ne sont toujours pas licenciés (licences incomplètes donc non validées par la LBFC),
- vu les impératifs de fin de saison, donne matchs perdus par pénalité à l'équipe d'Appoigny pour en reporter le bénéfice aux équipes adverses.

3. Forfaits

Match 50544.1 du 27.05.18 Briennon - Cheny 2 D4 gr B

La commission, vu le courriel du club de Cheny en date du 25.05.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Cheny,
- score : Briennon = 3 buts, 3 pts / Cheny 2 = 0 but, - 1 pt,
- amende 45 € au club de Cheny,
- donne match **retour à jouer le 3 juin 2018 à 13 h 00 sur les installations de Briennon.**

Match 51998.2 du 26.05.18 Auxerre Sp Citoyens - Cerisiers/Malay Le Grand U18 D2

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club d'Auxerre Sp Citoyens en date du 26.05.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Auxerre Sp Citoyens,
- score : Auxerre Sp Citoyens = 0 but, - 1 pt - Cerisiers/Malay Le Grand = 3 buts, 3 pts,
- amende 20 € au club d'Auxerre Sp Citoyens,

- prend note du courriel de l'arbitre, Mr Agnese Lucas, en date du 27 mai 2018 concernant son déplacement,
- attendu que le club d'Auxerre Sp Citoyens a bien envoyé par mail le 26 mai 2018 l'annulation de ce match à l'adresse officielle de l'arbitre,
- ne peut donner suite à la demande de l'arbitre.

Match 52017.2 du 26.05.18 FC Gatinais - Gron/St Clément 3 U18 D3 gr A

La commission, vu les courriels du club de Gron en date du 24.05.18,

- dit l'équipe de Gron/St Clément 3 forfait général,
- annule tous les matchs restant à jouer par l'équipe de Gron/St Clément 3,
- amende 280 € au club de Gron.

Match 52087.2 du 26.05.18 Courson - Pont Sur Yonne U15 D2

La commission, vu le courriel du club de Pont Sur Yonne en date du 25.05.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Pont Sur Yonne,
- score : Courson = 3 buts, 3 pts / Pont Sur Yonne = 0 but, - 1 pt,
- amende 20 € au club de Pont Sur Yonne.

Match 52549.2 du 26.05.18 Aillant - Avallon CO 2 U15 D3 gr A

La commission, vu le courriel du club d'Avallon CO en date du 25.05.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Avallon CO 2,
- score : Aillant = 3 buts, 3 pts / Avallon CO 2 = 0 but, -1 pt,
- amende 20 € au club d'Avallon CO.

Match 52524.2 du 19.05.18 St Denis/Thorigny - Sens Jeunesse/Sens Eveil U13 D4 gr C

La commission, vu les pièces au dossier,

- donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe de Sens Jeunesse,
- score : St Denis/Thorigny = 3 buts, 3 pts - Sens Jeunesse/Sens Eveil = 0 but, -1 pt.

Match 52527.2 du 26.05.18 Sens Jeunesse/Sens Eveil - Sens FC 5 U13 D4 gr C

La commission, vu les pièces au dossier,

- donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe de Sens Jeunesse,
- score : Sens Jeunesse/Sens Eveil = 0 but, -1 pt - Sens FC 5 = 3 buts, 3 pts.

4. Changements dates, horaires, terrains

Match 50147.2 du 03.06.18 Joigny 2 - St Julien D2 gr A

Demande de changement d'horaire du club de Joigny en date du 28.05.18.

La commission,

- en application du règlement championnat seniors du District - article 9 - calendrier - B - horaires - 5. *En tout état de cause, les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées, sont fixés par la Commission Sportive le même jour à la même heure.*
- par conséquent, ce match est maintenu le 3 juin 2018 à 13 h 00.

Match 50476.2 du 03.06.18 FC Gatinais 3 - Sergines D4 gr A

Courriel du club du FC Gatinais en date du 28.05.18 : demande de changement d'horaire.

La commission,

- attendu que l'équipe 1 du FC Gatinais joue à 15 h 00 à domicile,
- s'agissant de l'avant dernière journée et au vu du classement,
- donne ce match à jouer le 3 juin 2018 à 13 h 00.

Match 50478.2 du 03.06.18 Malay le Grand 2 - St Denis Les Sens 2 D4 gr A

Courriel du club de St Denis Les Sens en date du 28.05.18 : demande de changement d'horaire.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa programmation le 3 juin 2018 à 15 h 00.

Match 50684.2 du 10.06.18 Tonnerre 2 - Avallon Vauban FC 3 D4 gr D

Demande de changement d'horaire du club d'Avallon Vauban FC en date du 27.05.18.

La commission,

- en application du règlement championnat seniors du District - article 9 - calendrier - B - horaires - 5. *En tout état de cause, les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées, sont fixés par la Commission Sportive le même jour à la même heure.*
- par conséquent, ce match est maintenu le 10 juin 2018 à 15 h 00.

Match 52730.1 du 02.06.18 Auxerre Stade - Sens FC CY U18

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 juin 2018 à 14 h 00.

Match 51980.2 du 09.06.18 Serein AS/Chablis - Avallon CO U18 D1

Demande de report de match du club d'Avallon CO en date du 25.05.18.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match le 9 juin 2018 à 16 h 00.

Match 52003.2 du 02.06.18 Joigny 2 - Appoigny U18 D2

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 juin 2018 à 15 h 00.

Match 52022.2 du 09.06.18 St Clément Onze 2 - Pont Sur Yonne U18 D3 gr A

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mardi 5 juin 2018 à 19 h 00.

Match 52736.1 du 02.06.18 Sens FC - Avallon CO CY U15

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match le 2 juin 2018 à 16 h 00.

Match 52050.1 du 16.06.18 Héry - Diges.Pourrain/Toucy U15 D1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 20 juin à 18 h 30.

Match 52060.2 du 23.06.18 Héry - Tonnerre/Varenes U15 D1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 6 juin 2018 à 18 h 30.

Match 52066.2 du 09.06.18 Gron/Paron FC 2 - Tonnerre/Varenes U15 D1

Courriel du club de Tonnerre en date du 18.05.18 : demande de report de match.

La commission, vu le refus du club de Gron en date du 30.05.18, maintient ce match le 9 juin 2018 à 16 h 00.

Match 52090.2 du 02.06.18 St Georges - St Julien U15 D2

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 juin 2018 à 15 h 00.

Match 52540.1 du 16.06.18 Magny - Auxerre Stade/Rosoires U15 D3 gr A

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 13 juin 2018 à 16 h 00.

Match 52119.2 du 02.06.18 Serein AS/Neuvy Sautour - Cerisiers U15 D3 gr B

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 2 juin 2018 à 13 h 30.

5. Feuilles de match manquantes

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...

Match 52538.2 du 05.05.18 Champs/Coul.Vineuse 2 - Tonnerre/Varenes 2 U15 D3 gr A

La commission demande au club de Champs Sur Yonne de faire parvenir la feuille de match, et ce pour **mardi 5 juin 2018**, date impérative.

Amende 30 € au club de Champs/Yonne.

6. Feuilles de matchs informatisées

Match 50796.1 du 27.05.18 Coulanges La Vineuse - St Bris D2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le secrétariat a déloqué la FMI,
- enregistre le résultat : Coulanges La Vineuse = 0 / St Bris = 2.

Match 50479.1 du 27.05.18 Chemilly 2/Mt St Sulpice 3 - Vinneuf 2 D4 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, le rapport informatique de la FMI,

- demande au club de Chemilly de transmettre la FMI en effectuant une synchronisation de la tablette,
 - en cas de problème de transmission, demande au club de Chemilly de réaliser une feuille de match papier et de la transmettre par retour, au club de Vinneuf,
 - demande au club de Vinneuf de transmettre ce document dûment rempli au District, et ce pour **mardi 5 juin 2018**, date impérative.

Match 51999.2 du 26.05.18 Appoigny - St Julien U18 D2

La commission, vu le rapport informatique et l'imprimé de constat d'échec FMI,

- prend note de la réception de feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Appoigny = 2 / St Julien = 1.

Match 52548.2 du 26.05.18 St Fargeau - Auxerre AJ 2 U15 D3 gr A

La commission, vu les pièces au dossier et l'imprimé de constat d'échec FMI,

- enregistre le résultat : St Fargeau = 0 / Auxerre AJ 2 = 8.

7. Programmation finales des coupes Yonne et Challenge

Les Finales des coupes et challenges auront lieu le SAMEDI 16 JUIN 2018 à AUXERRE sur les installations du STADE AUXERROIS - 27 rue de Preully.

U11 - CHALLENGE DEPARTEMENTAL CDY

De 13 H 00 à 17 H 00 - Terrain synthétique A11 & A8

Rural : équipes qualifiées : Aillant - Coulanges.Vineuse/St Bris - Gron - Héry

Urbain : équipes qualifiées : Auxerre AJ - Auxerre Stade - Avallon CO - Sens FC

CY U13

De 13 H 00 à 17 H 00 - Terrain synthétique A11 & A8

Rural : équipes qualifiées : Aillant - Champs Sur Yonne - Gron/Véron - Vinneuf

Urbain : équipes qualifiées : Appoigny - Auxerre AJ - Avallon CO - Sens FC

CY U15

A 14 H 30 - Terrain d'honneur

Délégué : Mr Ménard

COUPE PREVEL SENIORS

A 17 H 00 - Terrain d'honneur

Déléguées : Mmes Chéry-Floch et Vié

CY U18

A 18 H 00 - terrain synthétique A11

Délégué : Mr Barrault

CY Féminines à 8

A 18 H 45 - terrain synthétique A8

- Ravières – Monéteau/Toucy

Délégués : MM Ellul et Leclercq

COUPE DE L'YONNE SENIORS

A 20 H 30 - terrain d'honneur

- Mt St Sulpice - Chablis

Délégués : MM Rollin et Favereaux

8. Questions diverses

Match 50022.2 du 24.05.18 St Georges - Monéteau D1

Courriel du club de St Georges en date du 25.05.18.

La commission prend note de la blessure du joueur Cadeville Romain de St Georges et lui souhaite un prompt rétablissement.

Match 50151.2 du 03.06.18 Migennes 2 - Charny D2 gr A

Courriel du club de Charny en date du 27.05.18 : demande de 3 arbitres pour ce match.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A. qui ne peut donner satisfaction (faute d'arbitres de libre).

Match 50283.1 du 27.05.18 St Valérien EESV - Sens Franco Portugais 2 D3 gr A

Courriel de l'arbitre de la rencontre, Mr Ballu, en date du 29.05.18.

La commission prend note de la blessure des joueurs Cotte Thierry et Almandra Alex du club de Sens Franco Portugais et leur souhaite un prompt rétablissement.

Match 50530.2 du 21.05.18 St Florentin Portugais 2 - Vergigny 2 D4 gr B

Participation à la rencontre du joueur LALANDRE Florent de St Florentin Portugais, suspendu.

La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

- demande au club de St Florentin Portugais de fournir ses observations sur la participation de ce joueur et ce par écrit pour le **mardi 5 juin 2018, date impérative.**

Mr Rollin n'a pas pris part à la délibération.

Match 52113.2 du 26.05.18 Charny/Champignelles - Serein AS/Neuvy Sautour U15 D3 gr B

Courriel de Mr Chaton en date du 26.05.18, observateur CDA, concernant le lieu de la rencontre.

La commission rappelle au club qu'il faut informer par mail les clubs adverses et les officiels pour les changements de terrain avec copie au secrétariat du district.

9. Situation financière des clubs

La commission reprend sa décision en date du 23 mai 2018 et réattribue le point enlevé aux équipes suivantes (équipes n'ayant pas joué la journée du 20 mai 2018) :

- Paron 2 = Division 2 groupe A
- Villeneuve L'Archevêque = Division 4 groupe A

10. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 3 juin 2018

- D1 50082.2 Neuvy Sautour - Champs/Yonne : Mr Rollin Pascal
- D2 gr A 50151.2 Migennes 2 - Charny : Mr Favereaux Guy-Emmanuel (à la charge du club de Charny)
- D2 gr B 50797.2 Coulanges La Vineuse - E.C.N. : Mme Vié Florence

Journée du 9 juin 2018

- U18 D1 51981.2 Champs/Yonne - Héry : Mme Chéry-Floch Christine

Journée du 16 juin 2018

- Voir ci-dessus dans la rubrique Finales Coupes Yonne et Challenge

11. Tournois

La commission enregistre les déclarations de tournois. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Monéteau : le 23 juin 2018 - tournoi sixte

Ces tournois ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

12. Prochaines réunions

Mercredi 6 juin 2018 à 16 h 00

MM Trinquesse – Barrault – Batréau – Rollin -

Mercredi 13 juin 2018 à 16 h 00 - Réunion plénière

MM Trinquesse – Barrault – Batréau – Guyot - Rollin – Schminke - Mme Chery-Floch

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus à l'article 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission
Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance
Pascal Rollin